

Service Élections

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : elections@mairie-lamotteservolex.fr

Inscription électorale

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscriptions peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus et prennent effet le 1er mars de l'année suivante. Elles doivent être déposées personnellement ou par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en Mairie.

Un jeune de 18 ans est en principe inscrit d'office à condition qu'il ait atteint sa majorité avant le 28 février de l'année suivante. Cependant, il est fortement conseillé de le vérifier auprès du service élection de la Mairie.

En cas d'élection, l'âge s'apprécie à la veille du scrutin.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, au plus tard à cette même date. En effet, les citoyens européens résidant en France peuvent voter pour les élections municipales et les élections européennes.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

1/ Identité et Nationalité

Carte nationale d'identité ou passeport

Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore

Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie

Carte d'identité du fonctionnaire de l'Etat avec photographie

Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires

Permis de conduire

Permis de chasser avec photographie

Tous ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité ou de passeport, à condition que la preuve de la nationalité soit établie (CNF, Décret de naturalisation).

2/ Domicile

- Quittances ou Factures de **moins de 3 mois** (téléphone fixe, edf, gdf, quittance de loyer...)
- Avis d'imposition, taxe d'habitation, bulletin de salaires.

Pour un enfant majeur vivant chez ses parents :

joindre en plus un justificatif du lien parental et un certificat d'hébergement (ex livret de famille, acte de naissance)

Pour une personne vivant chez un tiers :

joindre en plus un certificat d'hébergement du logeur.

Pour un contribuable : Etre assujetti aux impôts directs communaux sans interruption depuis 5 années consécutives.

(taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti, taxe professionnelle, certificat du percepteur).